

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00232
Numéro SIREN : 502 798 309
Nom ou dénomination : A.R.O.

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/004318

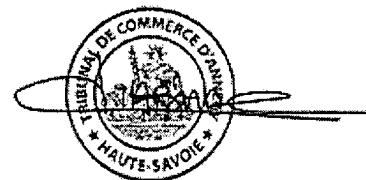
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY

Dénomination : A.R.O.
Adresse : Résidence des Jardins de Vieugy 2 chemin du Grand
Chêne Vieugy - Seynod 74000 Annecy -FRANCE-

n° de gestion : 2008B00232
n° d'identification : 502 798 309

n° de dépôt : A2018/004318
Date du dépôt : 15/06/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
20/05/2018 SARL EN SAS



731825

SARL A.R.O.

SARL au capital de 6.000 euros

Siège social : 2 chemin du Grand Chêne – résidence des jardins de Vieugy

74600 SEYNOD

RCS ANNECY 502 798 309

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

SARL AUDIT PMA

***Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON***

226 rue de l'écossais – 69400 LIMAS

SARL AUDIT PMA
Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON

SARL A.R.O.

Siège social : 2 chemin du Grand Chêne – Résidence des jardins de Vieugy – 74600 SEYNOD
Capital social : 6.000 euros

**Rapport du Commissaire à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée
A.R.O. en Société par Actions Simplifiée.**

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par désignation unanime des associés en date du 14 mai 2018, en application des dispositions des articles L223-43 et L224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la situation de votre société, la valeur des biens composant l'actif social, les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces diligences requièrent la mise en œuvre de travaux destinés à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a aussi consisté à s'assurer que des éventuels faits ne sont pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers

Sur la base du dernier bilan établi au 31 décembre 2017, et des indications de la direction, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été signalé d'avantage particulier, ni d'évènement particulier de la part de responsable de l'entreprise pouvant remettre en cause cette valorisation.

SARL AUDIT PMA
Société de Commissaires aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de LYON

Continuité d'exploitation

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à LIMAS,
Le 20 mai 2018

Le Commissaire à la transformation
AUDIT PMA

Représentée par
Emmanuel MEUNIER